



**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**PORTANT CRÉATION D'UN ARRÊT DE BUS**  
**ROUTE DE CHARENTOIS**  
**HAMEAU DE PONT-DE- CHEVIGNY 21140 MILLERY**

**COMMUNE DE MILLERY**

10 rue Jean de Réôme  
Hameau de Chevigny  
21140 MILLERY  
Tél. 03.80.97.26.54  
e-mail : mairie.millery21@orange.fr

**Numéro 15/2024**

Le Maire de la commune de MILLERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route, notamment les articles R\*110-1 et suivants ;

Considérant la nécessité d'améliorer le service de transport public et de faciliter l'accès des usagers aux transports en commun ;

Considérant que la création d'un arrêt de bus route de Charentois au hameau de Pont-de- Chevigny 21140 Millery répond à un besoin exprimé par les administrés et s'inscrit dans le cadre du développement des mobilités douces ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Un arrêt de bus est créé route de Charentois au hameau de Pont-de-Chevigny 21140 Millery, aux coordonnées géographiques suivantes : Latitude : 47.512732, Longitude : .4.326514.

**Article 2 :** La signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place pour matérialiser cet arrêt de bus.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit sur une longueur de 10 mètres de part et d'autre de l'arrêt de bus, afin de garantir l'accessibilité et la sécurité des usagers.

**Article 4 :** Les services techniques municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté, notamment de l'installation de la signalisation appropriée et de l'aménagement nécessaire à la sécurisation de l'arrêt.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et une copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département ;
- La Gendarmerie ;
- Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ;
- La société de transport : TRANSDEV.

Fait à Millery, le 30 décembre 2024.

Le Maire,

Jacky LÜDI

